

## CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE

### ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN TEXTE *Concours externe*

#### Note de cadrage indicatif

*Cette note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les candidats et les formateurs.*

#### **Intitulé réglementaire de l'épreuve :**

*Décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2<sup>e</sup> classe.*

*Concours externe*

**Un entretien à partir d'un texte de portée générale, tiré au sort, de manière à permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, y compris la façon dont il envisage son métier**

**Temps de préparation de l'épreuve : 20 minutes**

**Durée de l'épreuve : 20 minutes**

**Coefficient de l'épreuve : 4**

#### **Bon à savoir**

- Cette épreuve orale d'entretien concerne les candidats du **concours externe**
- Les candidats du concours interne passent une épreuve orale comprenant un commentaire à partir d'un dossier succinct
- Les candidats du 3<sup>e</sup> **concours** passent une épreuve orale **d'entretien**
- Des notes de cadrage permettent de se renseigner sur ces 2 autres épreuves
- Le **poids de cette épreuve orale est important** dans la note finale : elle est dotée d'un **coefficient 4** et les 2 épreuves écrites réunies représentent un **coefficient 6**
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat

#### **À QUOI CORRESPOND L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN TEXTE ?**

##### **>> Un texte comme base de l'entretien**

L'épreuve est organisée sur la base d'un **sujet tiré au sort par le candidat**. Un seul tirage au sort est possible.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 20 minutes pour analyser le texte et construire une présentation du document.

La durée attendue de cette présentation du texte est de 5 minutes environ.

Les textes proposés peuvent avoir une longueur d'une demi-page à une page environ.

Les textes abordent des **thèmes en relation avec les missions** exercées par les adjoints territoriaux du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ils peuvent aussi traiter de thèmes liés aux **grands grandes questions d'actualité de l'environnement culturel** qui doivent être connues des personnes exerçant dans un établissement culturel ou dédié à la conservation et la valorisation du patrimoine.

### >> Déroulement de l'entretien

L'entretien comporte 2 parties.

Pour chaque session, le jury fixe la durée de la présentation faite par le candidat.

Par exemple, la grille d'entretien peut être la suivante :

<b>Première partie</b> : exposé du candidat sur le texte	<b>5 mn au plus</b>
<b>Deuxième partie</b> : questions du jury	<b>15 mn environ</b>



Seul le candidat peut arrêter l'entretien avant la fin de l'épreuve. Dans ce cas, il doit signer une déclaration pour indiquer qu'il renonce à utiliser la totalité du temps imparti.

### >> Le jury

Le jury comprend 3 catégories de membres :

- **des élus** (d'une commune, du département ou de la région)
- **des fonctionnaires territoriaux**, qui travaillent pour une commune, un département, une région ou un établissement public territorial
- **des personnalités qualifiées**, qui travaillent par exemple dans l'environnement culturel

Par exemple, le jury peut être composé :

- d'un adjoint au maire en charge de la culture,
- d'un assistant de conservation du patrimoine,
- d'un responsable de service culturel.

## PREMIÈRE PARTIE DE L'ENTRETIEN : L'EXPOSÉ DU CANDIDAT SUR LE TEXTE

### >> A quoi correspond la présentation attendue ?

#### Structure de l'exposé

- L'exposé attendu doit être construit.
- Il doit comporter une brève introduction. Dans cette introduction, le candidat annonce le plan de son exposé : les principales idées développées dans chaque partie de sa présentation.
- Une conclusion peut être proposée.

#### Contenu de l'exposé

- Dans une présentation structurée, le candidat expose, met en valeur et discute les grandes informations tirées du texte qu'il a analysé :
  - le sujet du texte
  - les grandes idées développées, en les illustrant et en les analysant.
- Le candidat fait appel à ses connaissances personnelles dans son exposé. Il pourra faire référence à l'histoire, à l'actualité, à des ouvrages ou des articles, à des expériences professionnelles... pour analyser les idées du texte.
- A travers l'exposé, le candidat met en valeur ses qualités d'analyse, d'approche critique du texte, ainsi que ses connaissances.

Le candidat peut s'appuyer sur les notes prises lors de sa préparation pendant sa présentation.

Il n'est pas interrompu par le jury pendant ce temps d'exposé.

Si le candidat dépasse le temps fixé pour l'exposé, le jury lui demande de s'arrêter.

### >> Évaluation de l'exposé

Le jury évalue :

- la structuration et la clarté de l'exposé,
- la capacité à dégager les idées essentielles du texte
- la qualité d'analyse et d'expression du candidat et sa capacité à développer une approche critique.

## DEUXIÈME PARTIE DE L'ENTRETIEN : LES QUESTIONS DU JURY

### >> Des questions posées dans le prolongement de l'exposé

Les questions du jury peuvent concerner :

- l'exposé du candidat
- des points du texte ou du sujet qui méritent d'être développés
- ...

Le jury interroge également le candidat sur la façon dont il envisage son métier

- à partir de questions
- et de mises en situation

Ces questions peuvent concerner

- les missions des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- le rôle d'encadrement
- l'environnement professionnel territorial
- ...

#### **Rappel des missions des adjoints du patrimoine principaux de 2<sup>ème</sup> classe**

Ces missions sont décrites dans le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (extraits) :

##### **Art. 3.- II.-**

*Les adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2e classe :*

*assurent le **contrôle hiérarchique et technique** des **adjoints territoriaux du patrimoine**.*

*Des missions particulières, y compris des tâches d'une haute technicité, peuvent leur être confiées.*

*Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques,*

- *ils peuvent être chargés de fonctions d'aide à l'animation,*
- *d'accueil du public, notamment des enfants,*
- *et de promotion de la lecture publique.*

Les adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2e classe **peuvent encadrer des adjoints du patrimoine** qui exercent les emplois suivants :

**1° Soit de magasinier de bibliothèques**

**2° Soit de magasinier d'archives**

**3° Soit de surveillant de musées et de monuments historiques,**

**4° Soit de surveillant des établissements d'enseignement culturel,**

**5° Soit de surveillant de parcs et jardins.**

### >> Des questions sur la façon d'envisager le métier

Le jury aborde différents thèmes, comme **par exemple** :

- **L'accueil des publics**
  - o les conditions d'accueil du public
  - o la prise en charge de besoins spécifiques des usagers : accessibilité, public empêché...
  - o l'offre d'animation, action culturelle...

- **La sécurité des biens et des personnes**
  - o la bonne conservation des collections
  - o la protection des documents et du patrimoine
  - o les règles de sécurité (sécurité du public, des documents et œuvres...)
  - o le classement des documents
  - o la diffusion des documents
- **La valorisation des collections ou de l'établissement**
  - o les outils de médiation
  - o valorisation numérique, valorisation physique...
- **L'encadrement et le positionnement**
  - o les relations avec la hiérarchie, avec les élus
  - o le positionnement en tant que force de proposition
  - o le travail en équipe
  - o l'encadrement
  - o la transmission de l'information au sein d'une équipe
  - o l'évaluation du service
  - o la responsabilité

## >> Des questions sur l'environnement professionnel

Avec ces questions, le jury évalue :

- la connaissance du candidat de la filière culturelle
- ses connaissances générales de la fonction publique territoriale et de l'actualité territoriale
- **l'intérêt** et la **curiosité** du candidat pour son environnement professionnel

Le jury aborde différents thèmes, comme **par exemple** :

- **Les connaissances dans la filière culturelle**
  - o les principaux acteurs de la politique culturelle
  - o les partenaires au sein de la collectivité : autres services, associations...
  - o les partenaires institutionnels en dehors de la collectivité : Etat, établissements publics...
  - o la décentralisation et la déconcentration en matière culturelle
  - o les principales compétences des collectivités territoriales en matière culturelle
  - o les principales recettes et dépenses d'un établissement culturel...
- **Les notions générales sur la fonction publique territoriale**
  - o les droits et obligations des fonctionnaires
  - o les fonctions publiques
  - o les collectivités territoriales, les modes de désignation de leurs organes délibérants et exécutifs et la durée de leurs mandats
  - o l'intercommunalité
  - o la notion de service public
  - o les moyens de s'informer et de se former
  - o ...

## 6 points à retenir pour aborder l'épreuve

Parallèlement à la maîtrise des connaissances et compétences attendues, cette épreuve permet au candidat de montrer qu'il est capable de :

### 1. Gérer son temps

- le candidat expose sa présentation du texte... en un temps limité
- il fait une présentation équilibrée

### 2. Être cohérent

- le candidat présente les différentes parties de son exposé avant de les développer
- il fait attention à ne pas dire une chose puis son contraire
- il explique ses idées lorsqu'on le contredit
- il sait reconnaître une erreur s'il se trompe

### 3. Communiquer

- le candidat fait attention à être bien compris, grâce à une expression claire
- il parle à haute voix, clairement, ni trop vite, ni trop lentement
- il s'adresse à l'ensemble du jury sans regarder un interlocuteur seulement

### 4. Être attentif à l'environnement hiérarchique

- il montre un comportement adapté face au jury, devant lequel il se présente comme candidat
- il fait attention à ne pas paraître autoritaire ou trop sûr de lui et il ne conteste pas les questions posées
- il explique son point de vue s'il n'est pas d'accord avec le jury

### 5. Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'esprit critique

- le candidat peut ainsi faire référence à l'actualité
- il sait profiter d'une question pour valoriser des connaissances pertinentes
- il sait opposer des arguments fondés à ceux du jury

### 6. Gérer son stress

- le candidat prend son temps pour parler clairement pendant sa présentation et pour répondre aux questions
- même si une question lui pose difficulté, il garde confiance en lui pour la suite de l'entretien